

Commission « Grand Site »

## Réunion du 9 octobre

### Bilan de la saison estivale 2025

#### Présents :

Bernard Coste, maire d'Octon, CCC, VP Grand site  
Jean-Marie Sabatier, adjoint Clermont l'Hérault, CCC,  
VP Grand Site  
Marc Carayon, maire de Lacoste, CCC  
Patrick Jaurès, maire de Mourèze, CCC, VP Grand site  
Catherine Klein, élue de Clermont l'Hérault  
Joëlle Mouchoux, élue de Clermont l'Hérault  
Raymond Bellas, élu d'Octon  
Jean-Luc Tropis, élu de Liaisson  
Rémy Ganivet, PMO, CD34  
Corinne Mauran, PEE, CD34  
Magali Boyer, PEE, CD34  
Chantal Couderc, Hérault sport  
Gilles Delerue, Hérault tourisme  
Océane Rigal, office de tourisme du Clermontais, CCC  
Lucie Garcia, Développement durable, CCC  
Céline Viaud, service patrimoine, CCC  
Arnaud Le Beuze, service environnement, CCLL  
Magali Isidro, service sports, mairie de Clermont  
l'Hérault  
Laurent Carmona, police municipale de Clermont  
l'Hérault  
Sandy Marcel, Green destinations, PCH  
Guillaume Lefebvre, chef d'escadron gendarmerie,  
compagnie de Lodève

Elodie Bonacchi, gendarmerie de Clermont l'Hérault  
Cécile Amiel, Base de plein air Clermont, CCC  
Julien Roques, relais d'Octon  
Olivier Cherrey, Wind 34  
Yann Regnier, Croix rouge insertion  
Antoine Jesel, Aviron club Salagou  
Maxime Cambefort, Fédération de pêche de l'Hérault  
Alexandra Boccadifuoco, Salagou en scène  
Bruno Betz, Mas des terres rouges  
Charly Fabre, Codev Pays cœur d'Hérault  
Pierre Bautrait, citoyen

#### Techniciens SMGS :

Cyril Berneau, Elsa Bonnafous, Victoria Dubus,  
techniciens Grand Site Salagou-Cirque de Mourèze

#### Excusés :

Éric Suzanne, sous-préfet  
Marie Passieux, Présidente du Grand site  
Joëlle Goudal, Maire de Celles, VP Grand site  
François Michaud, DDTM  
Julie Laville, direction Culture, CCC  
Didier Ravaille, APN, CCLL  
Julie Solignac, Tourisme, CCLL  
Youri Dangel, Mas de Riri, Celles  
Pauline Leglise, patrouille du Grand site

### Objectif de la réunion : faire le bilan de la fréquentation estivale 2025 des berges du lac du Salagou et du cirque de Mourèze.

L'ambition du Grand site est d'accueillir les visiteurs toute l'année, en assurant des retombées locales, en préservant les paysages, la biodiversité et en maintenant un équilibre entre les différents usages.

## I. Rappels : Le chemin parcouru

**2005**, création du Syndicat : en grande partie pour gérer l'afflux de camping-cars et les problèmes de stationnement sur les berges du Salagou qui dégradent le paysage et l'environnement.

**2007-2012**, un important travail collectif de la commission Fréquentation a été mené pour :

- Coordonner les acteurs
- Clarifier les règles : rédaction collective du code de conduite
- Mettre en place des moyens pour le faire connaître et appliquer : patrouilles, signalétique, barrières, création de fossés, mise en place d'arrêtés municipaux, communication...

**2012-2014**, organisation et passage à la verbalisation - Des résultats positifs à maintenir :

- Un maximum de 8% de véhicules garés en dehors des parkings – (41 % en 2009)
- Une vingtaine de camping-cars « garés » la nuit illégalement sur les berges – (110 en 2009)
- Nettoyage en profondeur du site : pneus, carcasses de voitures...
- Dispositif reconnu à l'échelle régionale et nationale

**2015-2017**, travail sur les usages du site : manifestations, tournages... Validation d'un règlement d'utilisation pour le domaine départemental et d'un guide des porteurs de projets.

Cette période a mis en évidence :

- Que le dispositif de gestion de la fréquentation du Grand Site est efficace en saison mais il nécessite de conserver les moyens et une implication forte des acteurs. Une baisse des moyens tendrait à rendre les investissements financiers et humains des années précédentes obsolètes.
- La difficulté d'accueillir les visiteurs dans de bonnes conditions au-delà de la capacité théorique du site (fixée à 700 véhicules/jour) sur les berges.

Depuis 2021 :

- Nombreuses adaptations de la gestion à de nouveaux contextes : crise sanitaire, changement climatique...
- Mobilisation pour asseoir le dispositif de gestion de la fréquentation et d'entretien du site
- Recherche de moyens pour déployer le dispositif de gestion et d'entretien à l'année pour s'adapter à la fréquentation actuelle
- 2024, obtention du label Grand site de France : validation collective du programme d'actions 2024 – 2032 et des objectifs en matière de gestion, d'entretien et de valorisation du Grand Site

## II. Des moyens humains pour la gestion de la fréquentation

Comme chaque année, le SMGS a organisé plusieurs rencontres et réunions de coordination entre les agents de terrain pour répartir les moyens humains et faire comprendre le code du Grand Site.

Le dispositif de gestion de la fréquentation, repose sur les moyens humains suivants :

- **La patrouille du Grand site** : composée de 2 agents à cheval, sur le terrain de mi-avril à fin août et de 2 patrouilles à VTT. La première officie de mi-juin à mi-septembre et la seconde de mi-juillet à mi-août, grâce au soutien financier de Citéo. Ces trois binômes permettent d'assurer une présence sur l'ensemble des berges du lac 7j/7 en pleine saison.

Par ailleurs, les patrouilleurs du Grand site participent à une **patrouille hebdomadaire en bateau** organisée par la **Fédération de pêche**.

- **Gendarmeries**

Les gendarmeries de Clermont l'Hérault et Lodève ont réalisé leurs patrouilles "classiques" dans le Grand site.

En raison de contraintes budgétaires liées à l'accueil des chevaux et des agents spécialisés, la garde républicaine n'a pas été reconduite cette saison.

Pour la remplacer, l'escadron de la compagnie Lodève a mis en place, pour la première fois, une patrouille dédiée au Grand site. Composée de 2 gendarmes de carrière et de 2 réservistes, elle a permis d'assurer une présence quotidienne sur les berges du lac du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août. Un partenariat avec le Grand site a permis de fournir 2 VTT à cette patrouille afin d'améliorer sa mobilité et sa capacité à agir rapidement dans toutes les zones du territoire.

La gendarmerie dresse le bilan suivant de cette première initiative :

- L'accueil reçu par les visiteurs et professionnels a été bon, il a permis des échanges constructifs
- Les gendarmes de carrière détachés sur le lac pendant l'été sont prêts à revenir l'an prochain
- En dépit de quelques zones et de situations particulières à améliorer (clarification terrain, signalétique, ayants droits...) la gendarmerie n'a rencontré aucune difficulté à appliquer lesdits arrêtés pour les verbalisations. Les gendarmes les ont bien compris, grâce notamment aux rencontres sur le terrain avec la patrouille du Grand Site.

En chiffres :

- 273 patrouilles ont été réalisées
- 2324 personnes ont été contrôlées
- 2095 véhicules
- 907 infractions ont été relevées

Parmi ces infractions :

- 11 en lien avec la détention de stupéfiants
- 123 en lien avec des bivouacs interdits (soit environ 2,2 camping-cars par jour)
- 9 en lien avec des feux
- 3 atteintes à l'environnement
- 19, suite à des plaintes, en lien avec l'exhibitionnisme
- 695 pour stationnement illégal
- 44 en lien avec le code de la route
- Du 8 au 15 août, les gendarmes ont dressé 253 verbalisations

Il s'agissait seulement de quelques incivilités. Aucun trouble à l'ordre public n'a été répertorié.

La gendarmerie indique que pour la saison prochaine, des améliorations sur les points suivants pourraient être apportées :

- Dans l'appréhension des questions liées au stationnement des ayants droits : salariés de la Base de plein air de Clermont l'Hérault, habitants, chasseurs, agriculteurs... Il n'est pas possible de fournir une liste nominative, au regard du nombre d'ayants-droits mais le SMGS va fournir des cartes plus précises et améliorer la compréhension sur le terrain
- Délimitation de la zone de stationnement officielle à la presqu'île de Rouens : signalétique, merlon....
- Un effort supplémentaire pourrait être fait sur les bivouacs (les véhicules utilisés comme mode d'hébergement qui passent la nuit sur les parkings), notamment via plus de patrouilles de gendarmerie tôt le matin
- Elle établira une carte à la semaine des PV dressés pour effectuer, au besoin, des rééquilibrages géographiques
- Une approche en civil sera envisagée pour lutter contre les formes d'exhibitionnisme avec plus d'efficacité
- Si possible, loger les gendarmes à proximité directe du site (pour mémoire une tentative de loger les gendarmes de la garde républicaine avait été faite en 2017, mais est restée infructueuse)
- Agents de Surveillance de la Voirie Publique (ASVP) de la communauté de communes du Clermontais :
- Le service des ASVP, en effectif réduit, n'a pu assurer les patrouilles régulières sur les berges des communes d'Octon, Liausson, Lacoste et Clermont l'Hérault. Il patrouille néanmoins dans les villages et sensibilise les visiteurs (camping-cars) aux bons comportements, notamment au sujet du stationnement de nuit.

● **Agents de Surveillance de la Voirie Publique (ASVP) de la communauté de communes du Clermontais :**

Le service des ASVP, en effectif réduit, n'a pu assurer les patrouilles régulières sur les berges des communes d'Octon, Liausson, Lacoste et Clermont l'Hérault. Il patrouille néanmoins dans les villages et sensibilise les visiteurs (camping-cars) aux bons comportements, notamment au sujet du stationnement de nuit.

● **Fédération de pêche :**

Depuis deux ans, les agents de la Fédération effectuent des tournées de garderie sur le lac toutes les semaines.

- Sur l'été, neuf sorties ont été effectuées : 5 en juillet et 4 en août, en alternant matinées et soirées.
- 5 tournées effectuées sur les matinées ; 4 en fin d'après-midis et soirées.
- Les agents de la patrouille équestre du Syndicat Mixte ont accompagné les gardes pêche de la Fédération sur ces sorties.
- Toutes ont été réalisées en bateau, à l'exception d'une où le vent était trop violent ; ce qui a contraint les agents à tourner sur les berges en se déplaçant à pied et en voiture.
- 233 contrôles ont été effectués et seulement 6 procès-verbaux ont été dressés. Tous pour une seule et même infraction : pêche sans carte.

Globalement, la Fédération est satisfaite : les pêcheurs respectent les règles, y compris celles du Grand Site. On observe de moins en moins d'installations trop imposantes de carapistes ; et de manière générale le stationnement sur les parkings est respecté.

La Fédération est satisfaite du travail qui est effectué par la gendarmerie tout autour du lac.

Un seul regret, c'est de ne pas être informés des tournées effectuées par l'Office Français de la Biodiversité. Un travail en commun, Fédération de pêche / OFB pourrait-être effectué.

- **L'Office français de la biodiversité (OFB)** a réalisé des passages pour contrôle DFCI sur le site mais n'a pas transmis de bilan précis.
- **Police municipale de Clermont l'Hérault** : Les agents de la police municipale assurent une présence sur le territoire de la commune de Clermont l'Hérault et coordonne le dispositif de secouristes de la baignade surveillée.

### III. Des outils pour faire respecter le code du Grand site

- Progression forte du nombre d'abonnés de la page Facebook, pour plus de portée des messages diffusés
- Refonte du panneau Code du Grand site : plus de visibilité du code et sur une seule face pour faciliter la lecture
- Mise à jour et diffusion d'une campagne de sensibilisation sur les panneaux d'affichage du territoire (6 semaines d'affichage tournant, en 4 périodes distinctes afin d'atteindre le plus de cibles différentes : locaux et touristes, à des moments stratégiques de l'été, depuis fin juin jusqu'à septembre) dans le cadre de « Paysages sans emballages », avec 2 messages principaux – voir détail p13.

### IV. L'observatoire de la fréquentation

Depuis 2009, les patrouilleurs comptent les véhicules du Grand site avec l'aide précieuse des prestataires des berges, des points d'informations touristiques, du service de collecte des ordures ménagères du Clermontais, de Croix rouge insertion et des mairies du Grand Site. Hérault tourisme intègre ces données dans l'observatoire du département.

Pour rappel, 300 000 personnes environ ont fréquenté le Grand site en 2024.

Rappel des objectifs de l'observatoire :

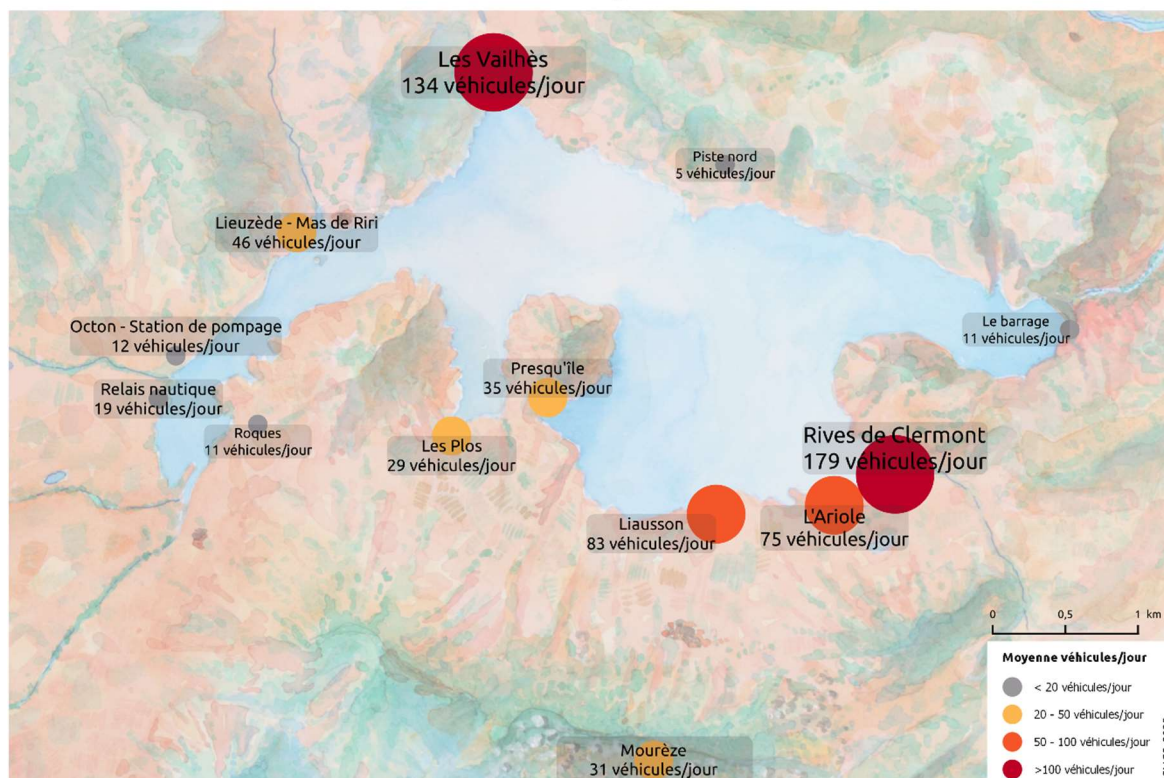
- Évolution de la fréquentation
- Visibilité au niveau départemental, régional et national
- Évaluation du dispositif de gestion
- Calibrage des aménagements

Qualité des données : il s'agit d'une image globale de la fréquentation qui donne les tendances. Il ne faut pas regarder chiffre par chiffre, indépendamment du contexte. Pour un maximum de fiabilité, l'observatoire requiert la participation active de tous les partenaires.

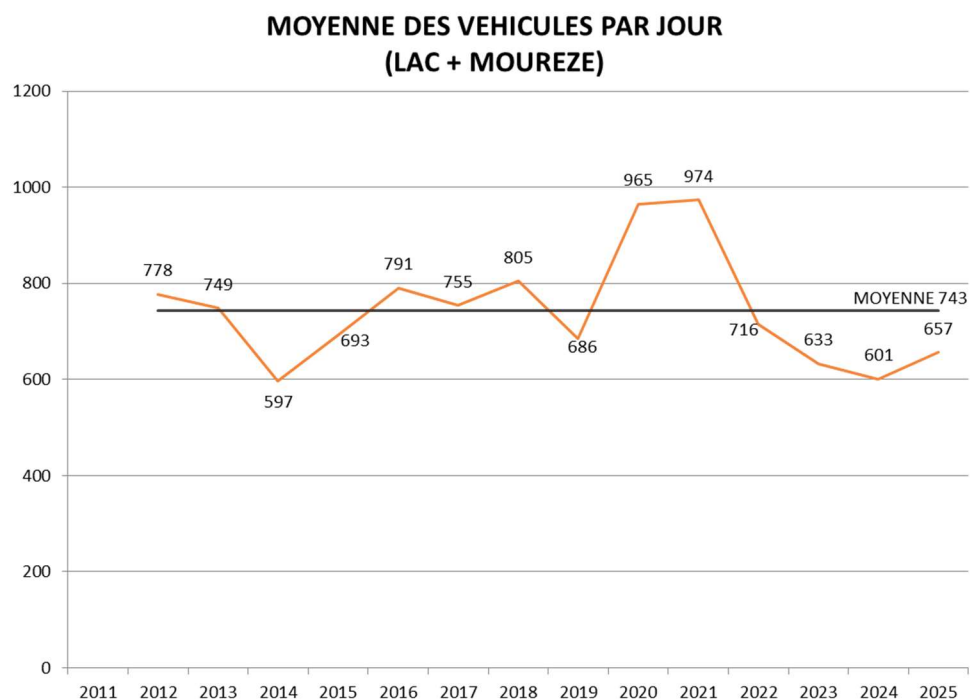
#### A- Fréquentation des cœurs de site en juillet et août

Peu de variation de la fréquentation estivale (légère hausse de 9%). Il s'agit d'une année de faible fréquentation, avec 657 véhicules/jour en moyenne (lac+ Mourèze), en dessous de la fréquentation moyenne depuis 2012 (743 véhicules/jour).

## Stationnement de jour - Été 2025



- Hausse de 7% à Mourèze (légère baisse de 6% en juillet, mais hausse de 22% en août, grâce au fait qu'il y ait eu moins de jour de fermeture du massif pour les risques incendies)
- Hausse de 9% au lac du Salagou (très légère baisse en juillet et hausse de 21% en août). Comme depuis plusieurs années, l'avant saison (vacances de Pâques et ponts de mai) a connu une fréquentation importante, mais les mois d'été ont été moins marqués par une hausse de fréquentation. L'augmentation par rapport à l'année précédente s'explique par la très faible fréquentation des berges du lac en août 2024 en raison de l'alerte cyanobactéries.



Les chiffres sont à relativiser cette année, en raison d'un manque de données sur le parking de référence (pôle de Clermont l'Hérault) pour cause de fermeture de l'OT durant la canicule. Les données ont été extrapolées par rapport au reste de la saison.

Le manque de moyens en avant et arrière-saison (toilettes, poubelles, accueil, mobilisation des agents assermentés...) reste un problème majoritaire dans la gestion de la fréquentation de plus en plus importante en avant et arrière-saison.

Pendant 22 jours (11 en 2024, 22 en 2023 et 33 en 2022), le domaine départemental du Salagou a accueilli plus de véhicules qu'il est théoriquement en mesure de gérer (700 véhicules stationnés simultanément à un instant T). Cette capacité a été définie en croisant les enjeux paysagers, les enjeux de gestion et d'accueil en 2013.

Bilan de la mairie de Mourèze :

A Mourèze, le système de paiement du stationnement a été modifié, ce qui entraîne un changement du système de comptage. En effet, des bornes intelligentes équipées de caméras ont été mises en place.

Ce système engendre également un déplacement des camping-cars puisque leur stationnement devient de fait payant.

Le site a accueilli entre janvier et fin septembre environ 118 000 visiteurs, dont 35 000 sur les mois des vacances d'été. Cela correspond à près de 40 000 véhicules, dont près de 12 000 en juillet et août.

La capacité des parkings demeure insuffisante. La mairie a fait l'acquisition d'un terrain de 12ha.

Ces nombres ne peuvent donc être comparés avec les années précédentes en raison d'une manière différent de compter.

NB : la fréquentation touristique dans l'ensemble du département est en baisse (information fournie par Hérault tourisme) par rapport à 2024. Elle demeure néanmoins au-dessus de ce qu'elle était en 2019. La clientèle étrangère est en recul. La médiatisation des feux et les canicules effraient les touristes hors France. Les organismes de tourisme doivent intégrer le changement climatique dans leurs pratiques.

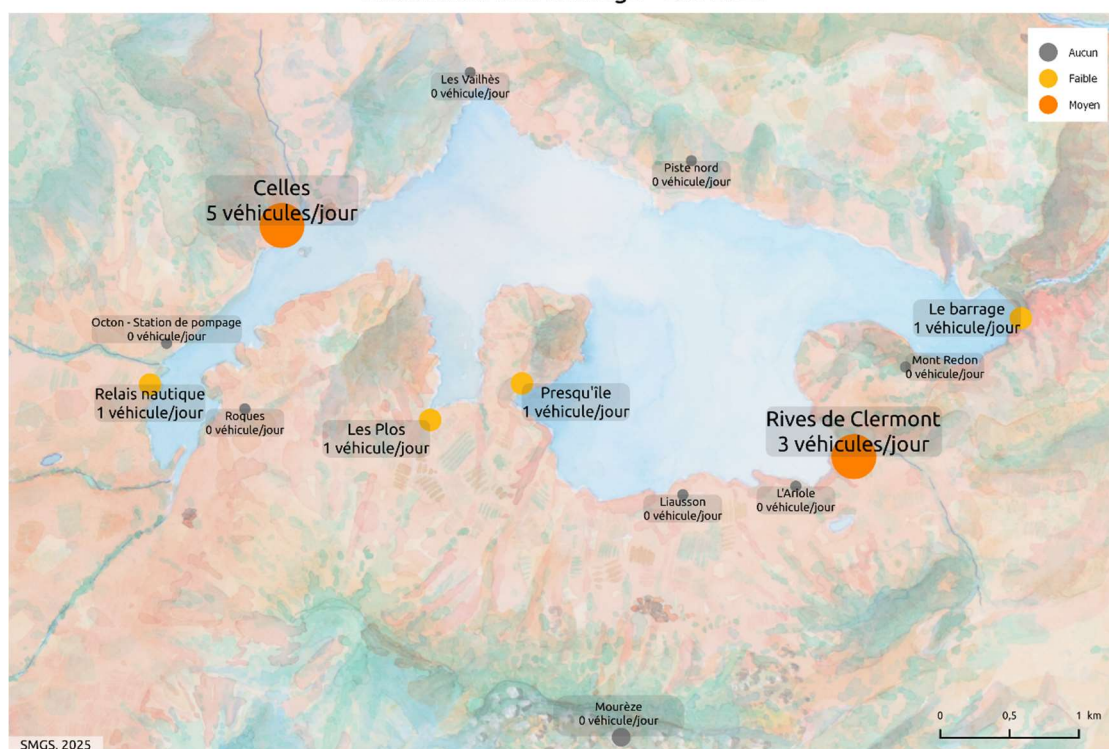
## B- Stationnement sauvage (en dehors des parkings)

Principes du code du Grand site :

- Interdiction de se garer en dehors des parkings
- Certaines zones naturelles sensibles ne sont plus accessibles en voiture

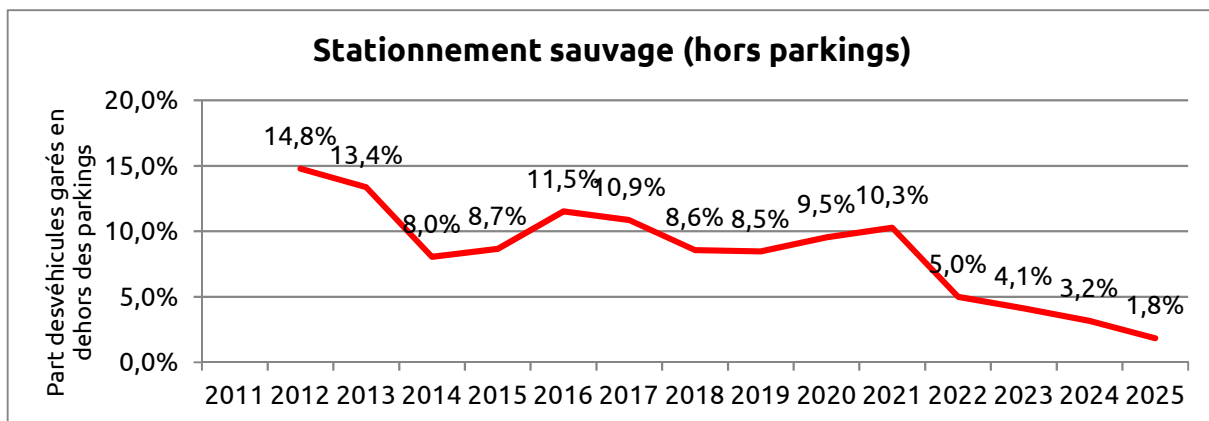
L'année 2025 est record en termes de gestion du stationnement sauvage : seulement 1,8% des véhicules sont mal garés ( pour mémoire objectif de gestion : rester en dessous des 8%), il n'y a plus de gros points noirs de stationnement sauvage.

Stationnement sauvage - Été 2025



Ce chiffre est en corrélation avec les paramètres suivants :

- Une faible fréquentation, donc les parkings sont rarement saturés (nous sommes dans les capacités d'accueil du site, la gestion est facilitée)
- Les nombreux aménagements (dispositifs de contention, portiques, barrières, ...) mis en place depuis plusieurs années, qui limitent grandement le stationnement sauvage
- Une présence accrue de la gendarmerie en 2025, avec une verbalisation systématique des véhicules mal stationnés



Des améliorations peuvent être apportées pour clarifier la réglementation sur certaines zones :

- Matérialiser le début du parking de la Presqu'île et clarifier l'interdiction de stationner le long de la piste d'accès
- Rendre plus visible l'interdiction de stationner le long de la route d'accès au Mas de Riri à Celles (poche de stationnement le long de la route, aux endroits permettant le croisement des véhicules sur la route étroite)
- Matérialiser le parking du hameau des Vailhès

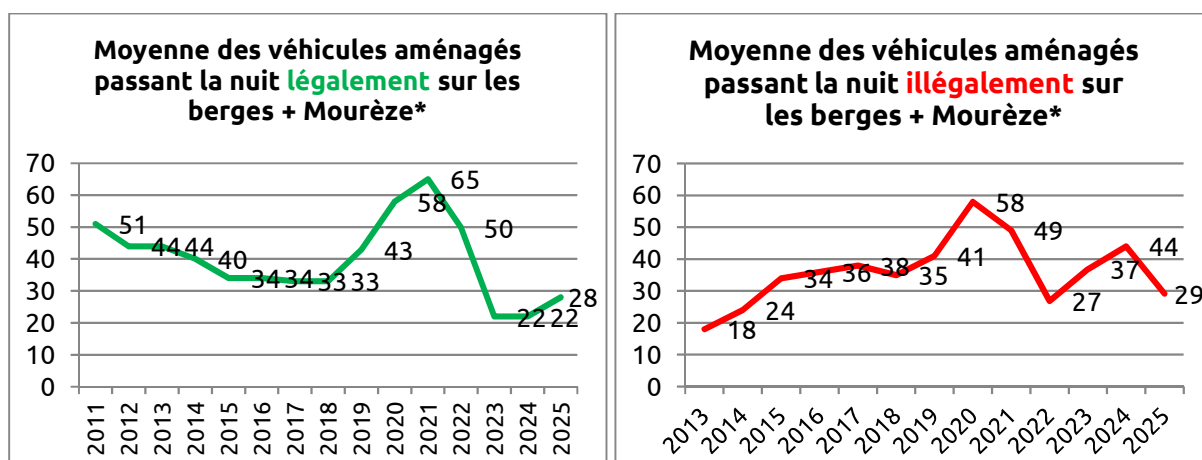
## C- Véhicules passant la nuit illégalement sur les berges (camping-cars – fourgons aménagés)

Principes du code du Grand site concernant les camping-cars et véhicules aménagés :

- Le jour : accueil sur les parkings des berges
- La nuit : accueil dans les campings ou sur une aire dédiée au stationnement temporaire limité à 1 nuit à Salasc et sur l'aire de Ricazouls à Octon.

Depuis 2023, chaque pôle est désormais équipé d'une aire de services de nuit pour les camping-cars et camions aménagés, indépendante des campings et payantes.

En 2025, la tendance des véhicules passant la nuit sur le site évolue dans le bon sens (hausse de la fréquentation des aires de nuit, et baisse du nombre de véhicules passant la nuit illégalement sur les berges).

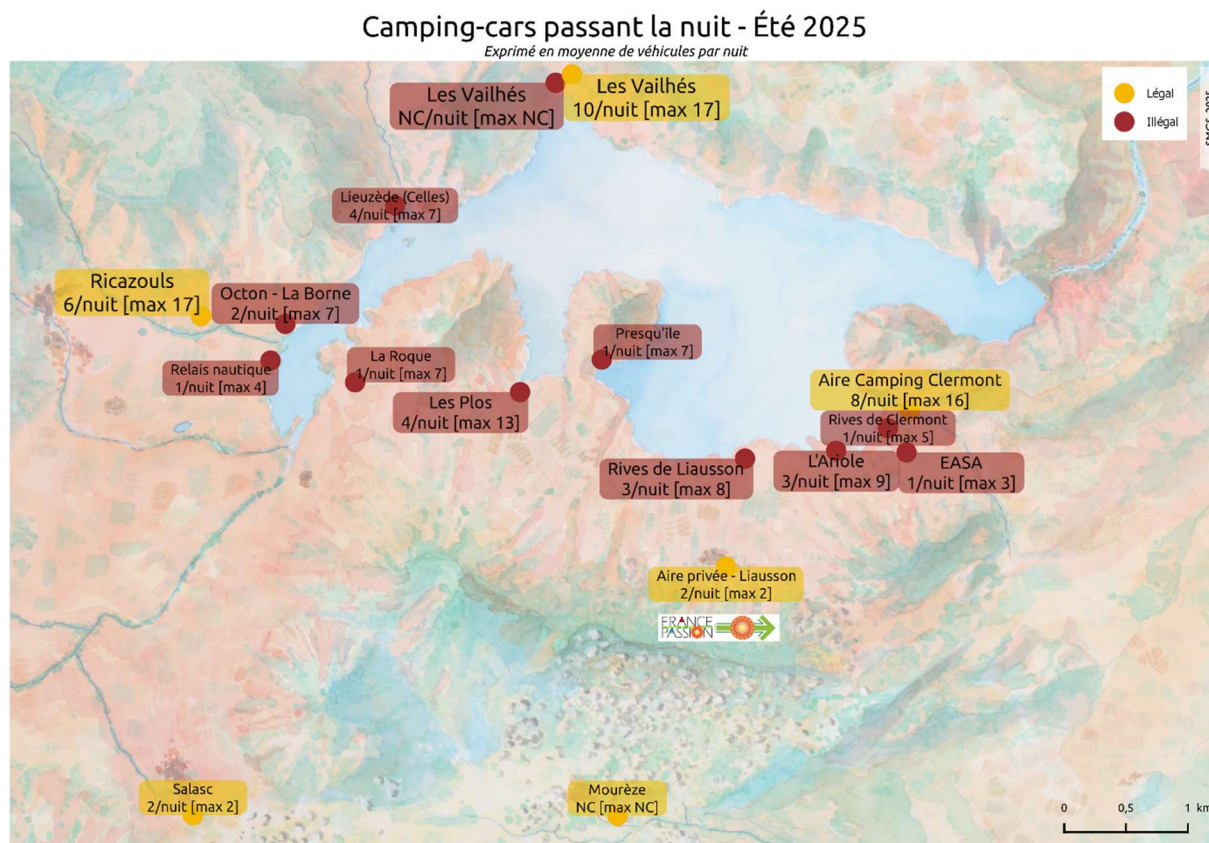


\*pas de données à Mourèze en 2025 (pas de comptages suite au changement du mode de facturation du parking)

Cette variation peut également s'expliquer en partie par la présence renforcée des agents assermentés et la verbalisation régulière en 2025.

L'aire de nuit du camping de Clermont a été beaucoup plus utilisée que l'an dernier.

La mise en place de la facturation automatique à Mourèze a entraîné en revanche une forte baisse du stationnement des camping-cars sur ce parking.



L'animation autour de la fiche action du programme Grand Site de France Axe A – FA2 : Améliorer l'offre d'accueil des camping-cars dans et en périphérie du Grand Site est à mettre en œuvre, pour continuer à faire évoluer cette tendance.

## D- Déchets

Principe du code du Grand Site : Remporter et trier ses déchets

Rappel des rôles de chacun en 2025 :

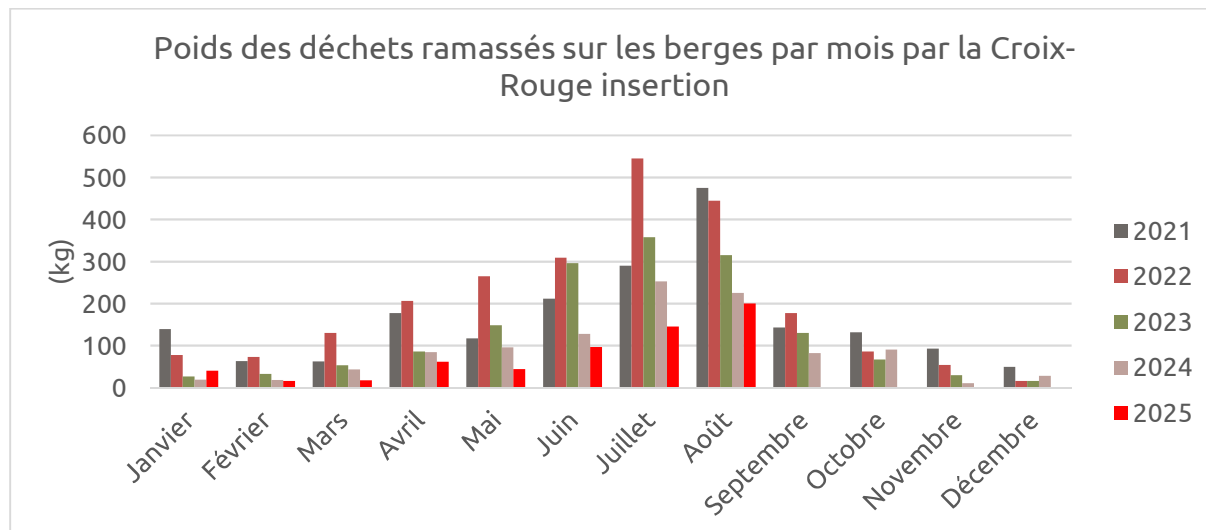
- Collecte des ordures ménagères : communauté de communes du Clermontais et du Lodévois & Larzac
- Colonnes de tri - déchèterie : Syndicat Centre Hérault
- Ramassage manuel des déchets abandonnés (papier gras, papier toilettes, cannettes...) sur les chemins, plages, parkings du domaine départemental du Salagou : SMGS qui mandate Croix rouge insertion (CRI), en charge de la prestation depuis décembre 2020. L'entreprise en charge du ramassage est reconduite grâce à la qualité de son travail et son engagement social sur le territoire : elle favorise l'accès au retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles.

Collecte des ordures ménagères (bacs gris) et tri sélectif (colonnes jaunes et vertes) :

Une modification du fonctionnement de la collecte des bacs gris par la CC du Clermontais a eu lieu en début de saison (2024 : 3 ramassages par semaine en pleine saison ; 2025 : 1 ramassage tout les 15 jours), sans anticipation, entraînant d'importants désagréments au niveau des points d'apport volontaires.

Un travail est en cours avec les différents services de collectes (CCC, CCLL, SCH) pour préparer la saison 2026 et uniformiser le fonctionnement sur l'ensemble du site.

Ramassage des déchets abandonnés :



Croix rouge insertion a ramassé 456kg de déchets entre le 15 juin et le 15 septembre (618kg en 2024, 904 kg en 2023).

La quantité de déchets ramassés sur les berges est en baisse significative depuis 2022. Sur la période estivale nous observons une baisse de 31% entre 2022 et 2023, de 32% entre 2023 et 2024 et de 26% entre 2024 et 2025.

Les parts de chaque catégorie (recyclable, verre, résiduel...) sont similaires à l'an dernier.

| NOM DE LA ZONE                     | MOYENNE (KG)/HA |       |      |       |      |       |      |
|------------------------------------|-----------------|-------|------|-------|------|-------|------|
|                                    | 2022            | 2023  |      | 2024  |      | 2025  |      |
| Baie des Vailhès                   | 37,44           | 28,62 | -24% | 20,43 | -29% | 15,57 | -24% |
| Station de pompage d'Octon         | 34,85           | 42,01 | 21%  | 21,64 | -48% | 11,33 | -48% |
| L'Ariole                           | 27,57           | 16,69 | -39% | 12,87 | -23% | 10,85 | -16% |
| Barrage/Mont Redon                 | 20,43           | 15,59 | -24% | 14,00 | -10% | 10,53 | -25% |
| Pôle de Clermont                   | 28,61           | 14,41 | -50% | 11,09 | -23% | 9,02  | -19% |
| Neck de la Roque                   | 5,79            | 4,03  | -30% | 4,10  | 2%   | 5,73  | 40%  |
| Relais nautique d'Octon            | 23,57           | 11,87 | -50% | 5,71  | -52% | 4,41  | -23% |
| Les Plos                           | 17,51           | 13,16 | -25% | 7,41  | -44% | 4,13  | -44% |
| Celles/Mas de Riri                 | 9,76            | 8,44  | -13% | 4,19  | -50% | 3,48  | -17% |
| Presqu'île/Jonquier-Lavadou-Rouens | 10,48           | 6,89  | -34% | 4,06  | -41% | 3,43  | -16% |
| Rives de Liausson                  | 11,64           | 10,93 | -6%  | 8,82  | -19% | 2,86  | -68% |
| Roselière                          | 2,00            | 2,23  | 11%  | 0,78  | -65% | 1,25  | 60%  |
| Tour de Rouens                     | 2,50            | 0,74  | -71% | 0,55  | -25% | 0,43  | -22% |
| Tour de la Sûre                    | 1,61            | 0,97  | -40% | 0,23  | -77% | 0,32  | 39%  |
| Berges nord/Chapelle de Clans      | 2,42            | 1,30  | -46% | 0,81  | -37% | 0,30  | -63% |

Les zones les plus « sales » restent la Baie des Vailhès et la station de pompage d'Octon au regard du reste du site. Mais les quantités ramassées sur ces zones ont fortement baissées depuis 2022.

Les zones naturelles, sans accès en véhicules restent les moins impactées par les déchets sauvages.

Communication :

Afin de réduire encore la quantité de déchets retrouvés sur les berges, le projet « Paysages sans Emballages » s'attèle également à sensibiliser les visiteurs à remporter leurs déchets et limiter la fréquentation de nuit du site (camping-cars et camping sauvage). Pour cela, un rafraîchissement de la campagne de communication de 2022 a été diffusé sur le territoire et les réseaux sociaux.



## E- Autres thématiques liées au code du Grand site

Pendant la saison, plusieurs manquements au code du Grand Site entraînent des conflits d'usages.

Concernant le camping sauvage, la patrouille demande systématiquement aux gens de démonter immédiatement. Il est demandé aux agents assermentés de verbaliser systématiquement.

Cette problématique des campements concerne également les pêcheurs de carpes. Rappel : interdiction formelle de monter une quelconque installation en dehors des campings, de jour comme de nuit quel que soit le modèle de tente (tente parapluie...), la durée ou l'activité (pêche, randonnées...).



Pour mémoire, au lac, les campeurs sont systématiquement en situation de campement et non de bivouac car le bivouac est une pratique associée à de l'itinérance (pas plus d'une nuit au même endroit, abri léger montée seulement la nuit) et à distance des parkings et routes (1h minimum).

La question de la pêche de nuit est travaillée avec les associations de pêches, la fédération et les communes riveraines du lac. Certains carpestes respectent les règles en pratiquant la pêche à la carpe de nuit sans tente mais la pratique de la pêche à la carpe de nuit demande de rester plusieurs jours au même endroit donc même s'il n'y a plus de tente, il y a une installation de « longue durée », des carpestes avec nécessairement une installation apparentée à du camping : sac de couchages... illégal en site classé. Les affaires, ne sont certes plus sous la tente mais parfois cela a un impact plus important encore visuellement. De nombreux problèmes de campement liés à la pratique de la pêche à la carpe demeurent, malgré l'investissement de la Fédération de pêche.

Une réflexion a été menée, coordonnée par le Grand site, la fédération de pêche, les communes riveraines du lac et les services de l'Etat. Elle devrait aboutir à la mise en place, à titre d'essai, de l'extension de la fermeture de la pêche de nuit au-delà de la période de reproduction des espèces, jusqu'à la fin de la période estivale.

Par ailleurs, concernant les visiteurs qui font du naturisme sur les berges, les gendarmes ont procédé à des rappels à l'ordre et à des verbalisations dans certains cas. Cette pratique perdure, principalement entre la baie des Vailhès et le village de Celles.

## F- Plantes invasives

L'herbier envahissant Lagarosiphon major est présent sur la quasi-totalité des berges du lac. Inoffensif pour l'homme, il rend la baignade désagréable. Depuis 2018, le Grand site assure la coordination, le recueil des autorisations administratives et la réalisation des chantiers d'arrachage sur les plages des Vailhès et de Clermont l'Hérault. Depuis l'été 2019, la Fédération de pêche apporte un appui technique et logistique.

- En juin 2025, 2 jours d'arrachage mécanique se sont déroulés à la baie des Vailhès.
- 2 jours également de chantier bénévole ont été menés par le Relais et le club d'aviron à Octon.
- Un ratissage a été organisé sur la plage de Clermont l'Hérault de fin juin à fin août, des sessions d'arrachage ont été effectuées à la base de plein air de Clermont l'Hérault en juin.

Le Grand Site est dépositaire du droit d'intervenir sur ces espèces invasives, l'autorisation a été renouvelée en 2025.

Le SMGS, la mairie de Celles et l'OFB ont réalisé un chantier d'arrachage du cactus envahissant Opuntia Rosea avec les cadets de la république.

## **G- Autres**

### **Fermeture des massifs**

Suite à la parution de l'arrêté préfectoral réglementant l'accès aux massifs forestiers en cas de risque incendie, le Grand site a maintenu une veille sur les niveaux d'alerte pour la montagne de Liausson au cours de l'été. En cas de fermeture du massif, le Grand Site a relayé l'information.

### **Cyanobactérie**

En amont de la saison 2025, plusieurs sessions de travail, réunissant les services de l'Etat, l'ARS, le Département de l'Hérault et le Grand site ont eu lieu, afin d'améliorer les protocoles d'alerte et de transmission de l'information.

Aucune alerte n'a été déclenchée en 2025, les seuils n'ayant pas été dépassés.

## **V. Bilan des prestataires économique participants**

- Base de Plein Air du Salagou – communauté de communes du Clermontais

Cette année, la base de loisirs a fait sa meilleure année depuis 2022, en dépit d'un mauvais mois de juillet, que l'avant-saison (mai) et le mois d'août ont rattrapé.

Etrange : le week-end du 15 août a été calme alors que la semaine précédente très animée.

Les nouvelles activités lancées ont permis d'atteindre ces bons résultats.

La base regrette la surmédiation de la canicule, qui dessert le site.

Le prestataire fait remonter que des salariés de la Base ont été verbalisés alors qu'ils étaient bien garés, un travail sera mené spécifiquement pour endiguer ce problème.

- Wind34

Cette saison, le prestataire a été impacté par le nouveau système de collecte des déchets mis en place par la Communauté de communes du Clermontais. Il s'est adapté.

En termes de fréquentation, il constate une meilleure saison que l'an dernier, pour atteindre une année « normale », c'est-à-dire en deçà des années Covid et post-covid.

Il relève dans cette fréquentation une dimension plus humaine qui permet de vivre sans un rythme fou, bien que cela engendre moins de recrutements.

- Relais d'Octon

Le prestataire relève que le changement dans le système de collecte des déchets de la Communauté de communes (de 3 passages par semaine à 1) s'est fait sans information préalable. Ce sont les employés municipaux qui sont venus, une fois par semaine, en sus du ramassage prévu, pour s'occuper des poubelles.

En termes de fréquentation, le Relais a su dimensionner son activité avec un peu moins de personnel que l'année dernière, ce qui a bien coïncidé avec le besoin et la fréquentation. Il est content de la saison.

- Aviron club Salagou

Le bilan de l'association montre une augmentation régulière du nombre d'adhérents. Le haut niveau du lac permet de bonnes conditions de navigation. Cette année, aucun vandalisme à déplorer.

Le président de l'association explique qu'il n'y a pas de conflits d'usages avec les pêcheurs et fait remonter que les nageurs en eaux libres, semblent mieux respecter l'obligation d'avoir une bouée de signalement.

Il fait remonter que la barrière du parking de la Borne connaît quelques soucis : le cadenas se retrouve coincé, sans doute à cause du jeu du bois. Le Grand site va demander une intervention au Département de l'Hérault.

Il remercie par ailleurs les instances (Grand site, CCC, mairie) qui ont permis de maintenir l'installation des sanitaires au Relais ainsi que les forestiers sapeurs intervenus pour l'abattage et l'enlèvement de plusieurs arbres morts potentiellement dangereux.

Dans le cadre de la Biennale organisée par le Grand site, le club a proposé une navigation aux flambeaux, accompagnée d'un spectacle. Si la partie sonore n'a pas été à la hauteur, l'événement a été très apprécié des spectateurs.

- Camping Ricazouls (bilan fourni après la réunion)

Le camping espérait faire une bonne saison. Mais les caprices de la météo et la mauvaise presse distillée par les médias ont fait qu'il a enregistré une baisse de 14% par rapport à 2024, qui avait été une bonne saison. La météo a favorisé le nord donc les vacanciers ne sont pas descendus.

Les infos étaient rythmées par la canicule, les incendies, la sécheresse, les sites naturels fermés au public. Ces mises en gardes vont jusqu'au Pays Bas et la Belgique, ont rapporté par téléphone des vacanciers inquiets.

Ce qui faisait notre atout avant fait fuir aujourd'hui : le soleil et la chaleur.

Le petit snack bar a connu une augmentation de 8%.

Le boulanger Caumes a revendu à Marie Blachère. Le camping a décidé de ne pas aller chercher le pain pour le revendre afin que l'épicerie d'Octon récupère les retombées.

Fait notable : des vacanciers plus jeunes veulent découvrir le naturisme pour soulager le stress de leur quotidien. Ils sont sportifs (randonnée et vélo), adeptes de yoga, méditation...

En résumé cette saison aura été médiocre.

## VI. Conclusion

La coordination des équipes présentes sur le terrain, alliée à une fréquentation en recul, a permis de gérer le site en saison et de faire respecter le code de conduite.

Pour 2026, au vu des bilans, la communauté de travail doit travailler sur :

- La pérennisation du dispositif en saison, avec une attention particulière sur la question de la collecte des poubelles, où une anticipation collective pour la saison prochaine est requise
- L'amélioration de la qualité de l'accueil, la gestion des incivilités (stationnements, tentes, camping-cars...) et l'entretien du site **hors saison** (les ailes de saison, désormais particulièrement fréquentées, et notamment le mois de mai, créent un besoin)
- La sécurisation et le développement des **déplacements doux** priorité pour le Grand Site, fortement attendue par la commission Grand Site. Ils constituent une réponse à la saturation du site en véhicules lors de pics de fréquentation.

Le travail collectif est largement reconnu mais le dispositif demeure perfectible et demande à être conforté et pérennisé.